

Accueil extrascolaire
2009-2010



Magasin et distribution de potage :

Pour rappel :

Sont disponibles dans le **magasin de l'accueil** :

- des berlingots de jus ou boissons lactées
- des « friandises » telles que gaufres, biscuits, compotes...
- occasionnellement des fruits ou des produits laitiers

au prix de 0,25 €

Votre enfant pourra bénéficier de ces collations lorsqu'il n'a plus de goûter apporté de la maison avec un maximum d'une friandise et une boisson par période d'accueil et uniquement si vous avez remis l'autorisation au début de l'année à partir du 10 septembre 2009.

Distribution de potage :

Votre enfant pourra bénéficier de cette distribution à partir du 9 novembre 2009 pour la somme de 0,50 € par repas et par enfant si vous remettez l'autorisation au début de l'année.

Talon à remettre à l'instituteur pour le 4 septembre 2009

Nom, Prénom : parent ou responsable de

-
-
-
-

- autorise
- n'autorise pas

mon (mes) enfant(s) à choisir une collation ou/et une boisson lors de chaque période d'accueil s'il le désire et qu'il n'a pas de goûter apporté de la maison. (0,25 €)

- autorise
- n'autorise pas

mon (mes) enfant(s) à bénéficier de la distribution de potage. (0,50 €)

Je paierai les consommations du mois écoulé dans les 15 jours qui suivent la remise de la facture.

Signature